

L'Heure Bretonne

DIRECTION, REDACTION, PUBLICITE :
1, Rue d'Estrées
RENNES (BRETAGNE)
Téléphone : 51-80

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS (BRETAGNE ET FRANCE) :
Un an : 40 fr. ; 6 mois : 25 fr.
Changement d'adresse : 5 fr.
Chèque Postal : A. GEEFLOI, 25-29 Rennes.

Au temps de Jean V la Bretagne était le plus riche pays d'Occident

L'organisation pratique de l'enseignement du breton

Il faut allouer aux instituteurs une indemnité suffisante

Venant confirmer la nouvelle que « l'Heure Bretonne » avait été la première à publier, une note parue au « Journal Officiel » annonce que le gouvernement a pris la décision d'attribuer une indemnité au personnel de l'enseignement primaire élémentaire pour l'enseignement facultatif des langues dialectales. Le taux de cette indemnité est fixé à 600 francs l'heure année.

En ce qui nous concerne, nous nous réjouissons de cette mesure dont le PRINCIPLE est excellent ; il montre que le gouvernement français et le nouveau ministre de l'Education Nationale en particulier abandonnent l'attitude d'incompréhension hostile qui était celle de leurs prédécesseurs. Félicitons-les. Ce témoignage de notre part aura d'autant plus de valeur qu'il n'est pas trop fréquent.

Ainsi la langue bretonne n'est plus frappée d'ostracisme ; sa valeur est reconnue, son enseignement officiellement encouragé.

Un tel changement d'attitude ne peut qu'avoir un excellent effet moral sur les populations bretonnes dont certains éléments commençaient à désespérer de voir un jour reconnu au breton les droits déparés à toutes les autres langues européennes ; ils peuvent voir maintenant que ceux qui ont lutté pour lui avaient vu clair et que la décision gouvernementale vient leur donner raison.

Ce changement produira aussi une heureuse impression dans le milieu des instituteurs dont la majeure partie n'osait pas encore profiter de l'autorisation d'enseigner le breton, donnée du bout des lèvres en décembre dernier, dans la crainte de représailles dont certains inspecteurs n'hésitaient pas à les menacer, au mépris des décisions ministérielles. Il est maintenant évident qu'il s'agit là pour les instituteurs et institutrices d'un droit absolu qui leur donne un titre à réclamer une indemnité. Pour la première fois en Bretagne, depuis l'organisation de l'enseignement primaire par Jules Ferry, on peut avoir un intérêt matériel à s'occuper du breton. L'ère du travail purement bénévole est terminée. La langue bretonne a désormais une utilité pratique RECONNUE.

Il faut cependant avouer que, si le PRINCIPLE est bon, son application est bien défectueuse ; en ce domaine aussi, on est encore loin de la perfection.

Puisque la mesure en question touche spécialement le monde des instituteurs publics, il convient, tout d'abord, de souligner la nette insuffisance des indemnités qui leur sont allouées ; sans vouloir faire le moindre de la démagogie, on doit constater que les instituteurs sont les fonctionnaires les moins rétribués et que leur traitement est scandaleusement bas. Il est invraisemblable que dans un Etat bien organisé on traite, comme on le fait en France, et les magistrats chargés de faire régner la justice, et le personnel enseignant, chargé de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse.

En attendant que soit prise la décision de relever le traitement de ces fonctionnaires, il conviendrait que le gouvernement pallie à cette lamentable situation en leur accordant une indemnité qui ne soit pas ridicule, lorsqu'ils s'imposent un travail supplémentaire.

A cet égard, le gouvernement français serait bien inspiré de prendre exemple sur le précédent créé par le gouvernement irlandais depuis 1926. Sur le rapport de la « Coimisiún na Gaeltachta » (Commission du gaélique), il a décidé de donner un « bonus » de 10 % en sus de leur salaire à tous les maîtres et maîtresses qui enseignaient la langue irlandaise, d'une manière satisfaisante.

Telle est la réforme que nous proposons et qui, sans être démagogique, a fait ses preuves et donné satisfaction à tous en Irlande.

D'autre part, pour organiser d'une façon rationnelle l'enseignement de notre langue, il conviendrait, dès la rentrée d'octobre prochain de FAIRE ENTRER L'ENSEIGNEMENT DU BRETON DANS LES PROGRAMMES NORMAUX D'ETUDES EN BASSE-BRETAGNE et, à ce titre, il devrait être prévu durant les heures de classe et non en dehors. « Ar Brezhoneg ar Skol » et non pas « Ar Brezhoneg war-lerc'h ar skol », comme on l'a déjà dit.

On ne pourra en effet espérer aucun progrès sérieux dans l'enseignement du breton tant qu'il sera enseigné après la classe.

Cette réforme entraînerait, comme conséquence, deux mesures très simples : la première consisterait à faire le recensement des instituteurs et institutrices capables ou non d'enseigner la langue bretonne, et, parmi ces derniers de ceux qui, sans avoir étudié le breton, savent le parler couramment. Cette enquête pourrait être confiée à un organisme qui, comme l'INSTITUT CELTIQUE, posséderait les techniciens et les spécialistes indispensables pour un tel travail, sans pouvoir être accusé d'avoir une quelconque tendance politique.

Quant à la seconde mesure, elle serait tout simplement de faire ce par quoi on aurait dû commencer : organiser des cours de breton dans toutes les écoles normales de Bretagne, pour donner à ceux qui seront chargés de l'enseignement de notre langue la formation nécessaire à l'accomplissement de cette grande et belle tâche, qui les passionne tous dès qu'ils ont appris à connaître le breton et à l'aimer.

Si de telles mesures étaient prises, nous aurions le plaisir de constater que les promesses dont « l'Heure Bretonne » se faisait l'écho la semaine dernière sont autre chose que des MOTS. On nous l'affirme : acceptons-en l'augure.

Cela ne peut être qu'heureux pour la France aussi bien que pour la Bretagne, car on voit mal l'intérêt que la France aurait à pousser les Bretons vers une solution extrême.

R. DELAPORTE.

GUERRE ET DIPLOMATIE IL Y A TOBROUK...

Il y a surtout la question du tonnage

Le grand fait d'actualité au début de la semaine était : Tobrouk. Les événements se sont précipités dans ce secteur depuis notre dernière chronique. La prise de Tobrouk en un délai record, qui contraste avec le siège de l'an dernier est un événement considérable. Personne ne le conteste et les troupes du général Bonmil (à qui sa victoire a valu d'être promu maréchal) sont désormais dégagées de tout souci sur leurs arrières. Les voici donc, une fois encore, après avoir également pris Bardia, au seuil de l'Égypte où le général Ritchie s'est efforcé de regrouper ses forces durement éprouvées par la perte de plus de 50.000 prisonniers et d'un matériel énorme.

Est-ce à dire que l'on peut maintenant ? Est-ce l'assaut décisif vers Suez, en coordination avec d'autres événements que l'on pressent dans le Proche-Orient ?

Où l'attente va-t-elle se prolonger encore sur un front dont l'intérêt stratégique est indiscutable mais qui constitue aussi une diversion ?

C'est le secret des semaines qui viennent...

Sébastopol

Au moment où nous écrivons ces lignes, il semble que la bataille pour Sébastopol soit entrée dans sa dernière phase. Une à une les fortifications de l'une des villes les mieux défendues du monde sont tombées. On se bat avec acharnement dans les rues de la ville. Combien de temps durera encore cette résistance désespérée ?

On a signalé dans les communiqués ayant trait à cette chaude affaire la présence de bataillons légers italiens devant le port de Sébastopol.

Une enclave basse-bretonne au Pays Nantais CHANTENAY



Le manoir de la Hauteière

Le Bleun Brug célèbrera à Tréguier Le cinquième centenaire de Jean V le Sage

— l'un de nos plus grands souverains —

On nous communique :

Il y aura cinq cent ans le 29 août 1442 que mourut le Duc de Bretagne Jean V, dit le Sage. Sous l'impulsion de l'illustre pionnier de la cause culturelle bretonne, M. l'abbé Y.-V. Perrot, le Bleun-Brug a pris l'initiative de commémorer cet événement histo-

POUR UNE LITTÉRATURE BRETONNE POPULAIRE ROMANS D'AMOUR !

(à la mémoire de Loeiz ar Floc'h, romancier populaire breton)

« Tout ça, c'est très joli. — et il en faut ! — des grammaires, des dictionnaires, des livres pour enfants, ou des éditions de luxe ! Ce que le public nous demande, ce sont des romans d'amour, des romans d'aventure, en un mot, des livres faciles et agréables à lire... »

Voilà résumés, en une brève formule, les propos que m'ont tenus, récemment, des libraires de Bretagne avec qui je m'entretenais de littérature de langue bretonne. Leurs clients leur demandent des romans et se plaignent de n'en pas trouver !

Hé, mais ! Ces doléances ne sont pas pour nous déplaire. Elles ouvrent des perspectives encourageantes à l'ambition des artisans du stylo.

En fait, le problème linguistique breton avait été si bien embrouillé — hic fecit cui prodest — que les tenants de notre langue nationale ne savaient plus par quel bout la prendre.

Mais une conviction s'était ancrée solidement dans le crâne de tout un chacun : les Bretons ne savaient pas lire leur langue !

C'est sur cette ennuyeuse constatation que les militants ont basé leur action. Il s'est agi pour eux, d'une part, d'affirmer les qualités prestigieuses du « brezoneg », et, d'autre part, de fournir aux Bretonnants les moyens de le déchiffrer.

L'on vit ainsi paraître sur papier de grand luxe des bouquins tirés à quelques centaines d'exemplaires ! — Voyez les éditions de Skrid-ho-Skredenn ! — Et, sous l'impulsion de la nécessité, l'on vit un Roparz Hémon, par exemple de romancier, poète et dramaturge se transformer en fabricant de grammaires et de dictionnaires.

Grammaires, dictionnaires, ouvrages de luxe, tout s'enlève, on en redemande. Car les tenants de la langue bretonne sont désormais innombrables, et ils achètent tout, y compris le cher, l'austère et l'indigeste.

Mais il y a un public auquel on ne pensait plus, par la faute du préjugé du-Breton-qui-ne-sait-pas-lire-sa-langue. Le bon public, le Breton tout court qui, lui, n'a jamais désappris de la lire, qui n'est ni lettré, ni militant, et qui aime et pratique le breton parce que c'est son moyen d'expression normal.

Je prends comme exemple les lecteurs du *Courrier de Finistère* à cause du très important tirage — un temps fut, du moins ! — de cet hebdomadaire bilingue. Depuis quarante ans qu'il existe, il a fourni à son public un nombre considérable de romans populaires. Ce ne sont peut-être pas des chefs-d'œuvre ; ils pèchent parfois, par

La reconstruction de Brest, Lorient, St-Nazaire doit être confiée à des architectes bretons

Le journal provincialiste « La Bretagne » a publié le mercredi 10 juin, un article intitulé *Les architectes bretons sont seuls qualifiés pour occuper de la Bretagne*, article dans lequel avec toute la modération et la pondération qui conviennent à un quotidien qui espère de Vichy la reconnaissance officielle de la Bretagne, il proteste contre l'initiative du Commissariat à la Reconstruction qui prépare un concours d'architecture bretonne « ouvert aux architectes de la France entière ».

UN CONCOURS QUI NE SERA QU'UNE FARCE NUISIBLE

Notre confrère a parfaitement raison de se livrer à des critiques aussi justifiées, mais ce qu'il ne revêtit pas est le scandale de l'assèchement des travaux de nos villes sinistrées qui se prépare sous les apparences assez pacifiques d'un concours public.

Il nous a suffi de nous documenter sur ce que sont les concours officiels et de mener par ailleurs une vaste et sérieuse enquête pour être édifié sur les combinaisons qui mijotent dans l'ombre.

« Ce concours d'Etudes Bretonnes », dit le prospectus du Commissariat à la Reconstruction, est essentiellement un cours d'information et de tendance. Il doit permettre à l'organisateur qui en a pris l'initiative de provoquer entre les hommes de l'art, une émulation créatrice. Lorsque de cette épreuve, se seront dégagés des plans, des esquisses et des formes satisfaisantes, il appartiendra au Commissariat d'en tirer parti pour diriger la reconstruction ».

Si l'on veut étudier sérieusement le sens de ce texte, on en conclura que ce concours poursuit un but idéaliste et sera nuisible dans ses résultats.

En effet, depuis une trentaine d'années il a été construit en Bretagne suffisamment de monuments publics et privés d'architecture bretonne, inspirés de la tradition et adaptés aux besoins présents pour permettre d'affirmer que les grandes lignes de l'architecture bretonne actuelle sont fixées, pour notre temps.

Il est donc plus efficace d'organiser une exposition de photographies des meilleurs travaux des architectes de Bretagne, c'est-à-dire des réalisations

« Jean V, conclut l'abbé Perrot, ayant demandé à être enseveli dans la Cathédrale de Tréguier, où ses restes dorment encore de nos jours, auprès du Patron de la Bretagne, la cité de Saint-Yves est toute désignée pour y commémorer le 5^e centenaire de la mort du Duc, survenue le 29 août 1442. Et n'est-il pas significatif, à l'heure où se dessine la renaissance de la Bretagne, de rendre hommage à celui qui, il y a cinq siècles, la rendit si prospère ? »

Ensuite, M. de Kerguezec, sénateur-maire de Tréguier, remercia le Bleun-Brug d'avoir songé à cette manifestation historique, et déclara combien il était personnellement heureux d'y apporter son concours et celui de sa municipalité et de ses administrés qui auront à cœur de rendre à Jean V l'hommage qui lui est dû.

MM. James Bouillé, président du Bleun-Brug et Henri Capuissin, secrétaire, firent connaître le programme de cette journée commémorative du 30 août 1942, dont nous donnerons ultérieurement les détails. Après un échange de vue, il fut décidé de placer cette célébration du 5^e centenaire de la mort du Duc Jean V, sous le haut patronage de son Excellence Mgr Serrand, évêque de St-Brieuc et Tréguier et le comité se constitua comme suit :

Présidents d'honneur : M. de Kerguezec, sénateur-maire de Tréguier, M. le chanoine Lainé, curé-archiprêtre de Tréguier, M. E. de Kergarion, sénateur-maire de Lannion.

Comité local. — Président : M^r Even, adjoint-maire ; vice-président, M. S. Nicol, adjoint-maire ; secrétaire, M. Jacques Guilloux ; secrétaire-adjoint, M. Guillaumin ; trésorier, M. Dufoin.

Nous espérons que nos compatriotes accueilleront avec le plus grand intérêt l'heureuse initiative du Bleun-Brug et se joindront à la vaillante association de l'abbé Perrot pour rendre un si précieux hommage au Duc Jean V, dont le règne marqua l'apogée de la Bretagne.



Reconstruire nos villes ! Bien. Mais que d'autres ruines intéressantes à restaurer ! Exemple : la célèbre abbaye de Bon-Repos à Gouarec.

AMZER ZO !

Mont kuit digoult n'eo ket mat. Chom hep final a zo gwasoc'h c'hoazh, pa vez ket labourat evit ar vro.

Ha re vras eo niver ar Vretoned o deus amzer da gas da benn o menadod. Bolontez val o deus, mes amzer o deus, muioc'h c'hoaz !

Anavezet en eus evel-se eur Breizad kalonek, eur stourmer eus ar c'henta war dachenn hor foitlikerez. Daoust ha ganet e-touez ar brezoneg, no ouie nemet galleg. P'o vrouden da staga gant studi ar brezoneg, e responte e oa e soñj staga gantañ, nemet... nemet, na petra 'ta ! amzer a oa !... An dra-mañ a c'hoarvezze 25 vloaz a zo ! Oadet eo va den hizio da 65 bloaz bennak, hag amzer en deus atao da gregi gant studi e yez broadel L. Hag e vugale n'ouzont nemet galleg evel-just. Pesurt yez all en dije desket d'ez ?

P'em eus degaset ar gaoz, nevez 'zo, war seurt doareoù ispis, va c'henvroad en deus kavet an tu da veuzi ac'hanou dindan digareziou hag abego talvoudusoc'h an eil re eget ar re-all.

...Evel ma ra ar surjianed, p'o deuet digoret eur c'horf, evit gouzout gant petra eo maro.

E-keit-se, avat, e tro an amzer, hag e ra ar galleg e reuz.

Ar brava digarez, lennit : ar mezuza digarez a glevan, hiziviken, gant tud a zo, eo hemañ : neta evit Breiz hag ar brezoneg, keit ha ma vo ar c'hendivri er vro !...

Ha rannet ganto ar seurt diviz di-check, e reont er c'hez d'o zal hag ar prems d'o muzellou. Selle aze tud hag a zo gwad dindan o ivinou, hag a ouie gortoz, keit ha ma vo ret ! N'eo ket gwir ?

Mes, ha ma chom pell ar c'hendivri er vro ?... Rak — Doue ra viro ! — er brezel a c'hell padout, ha, daoust da Radio-Londrez, gouezet e c'hell bese graet gant ar c'hendivri !

Ha ma chom ar c'hendivri d'ober o annez en hor vro e-pad bloaveziou, evit ma ra ar c'hallaoued a-raoz ?

Neta, memes tra, evit Breiz hag ar brezoneg ?...

Mar komprenan mat, neuze, n'eo ket evit o bro hag o yez e stourme ar Vretoned souezus-se, mes evit ober piljadur d'ar c'hallaoued, sur a-walc'h ! Me, n'am eus ket komprenet morse ar c'hoari evel-se. Evit ar wech, em eus soñjet e oa ret sanka bec'h evit digontamma bre-greiz eus brei Breiz !

Chal ha levezon al latinelezh degaset d'omp gant ar c'hallaoued. Ha n'ou ket bet chalet o welout al lez-vamm o vont gant ar foetir.

Soñjet em eus alies ne vo ket ar c'hendivri gwasoc'h enebourien d'ar brezoneg eget n'eo bet ar c'hallaoued.

N'eus nemet eun dra hag a davez : saveteli ar brezoneg !

Eun dra a zo sur : ar brezoneg a zo gwelloc'h e stad, hiziviken, e-touez an dud desket. Mes labour a zo c'hoaz da gas en-dro, evit mirout outañ da gila, labour a zo da ober evit e iakast da chom beo-buhezek e-touez an dud. Ha n'eus ket amzer da goll gant digareziou.

N'eo ket etre daouarn ar c'hallaoued pe an Alamaned, pe ar Saozon emañ buhez pe varo ar brezoneg ; etre hon daouarn-ni, Bretoned, ne lavaran ket. Ar Breizad a emban e ar vro, ha ne ra ar brezoneg n'en deus dra bennak evit ar brezoneg. Hag eun eun dra, ha ne ra ar brezoneg n'en deus dra bennak evit ar brezoneg. Hag eun eun dra, ha ne ra ar brezoneg n'en deus dra bennak evit ar brezoneg. Hag eun eun dra, ha ne ra ar brezoneg n'en deus dra bennak evit ar brezoneg.

TIN GARIOU.



Encore un Contrôleur... des restrictions pour les Bretons.

JOURNAUX ET REVUES

"El Progreso del Finisterre" continue

les architectes étrangers qui reconstruiront nos cités.

LE ROLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Il implique une série de rabatteurs destinés à amener les gogos dans les Blets de ces hommes d'affaires architectes.

Il paraît que l'Ordre des architectes interdit ces méthodes de prospection mais la puissance de cet ordre est illusoire en face de protégés politiques dont quelques-uns sont spécialistes dans l'art de vivre en marge du Code.

Et puis croyez-vous que la défense des intérêts vitaux de la Bretagne intéresse les messieurs du Conseil de direction de l'Ordre.

Ne sont-ils pas pour un bon nombre d'entre eux étrangers au pays (voir L.H.B. du 18 octobre 1941), tandis que les autres, esclaves des préfets peuvent gratifier quelques affaires en laissant tomber les intérêts des collègues qu'ils sont censés représenter.

Il passait du reste, leur temps à une besogne bien différente, ils dressent des fiches sur les architectes de Bretagne.

Comment s'opère ce classement? Est-ce d'après la valeur professionnelle des intéressés? Ou bien les amitiés et rancunes personnelles des dirigeants de l'Ordre y compris et surtout les opinions politiques ne jouent-elles pas un rôle prépondérant capital?

Nous pensons et non sans raisons que la République des camarades continue.

Notes revendrons sur ce sujet avec toutes les prévisions voulues. Nous ne laisserons, ni malignités se combiner, ni scandales se perpétuer sans les dénoncer impitoyablement.

L'architecture en Bretagne va-t-elle devenir le monopole d'une camarilla de profiteurs?

Le « Bâtiment » n'aurait plus rien à envier au « Ravitaillement », qui, comme chacun le sait, en tant qu'abdomen, est un chef-d'œuvre de pagne et d'aharchie, ainsi que l'a constaté le préfet régional M. Quémar.

Notre journal a publié le 18 octobre 1941, un article précis et documenté sur la dictature en Bretagne de l'Ordre français des Architectes, article dont les événements continuent depuis lors à confirmer complètement les informations.

Après la parution de cet article, M. Lefort, dont nous avions parlé, avait démissionné de la présidence de l'Ordre. Il fut remplacé par M. Menard.

Qui qu'il en soit la direction pratique de ce groupement est restée entre les mêmes mains et derrière le président actuel, il y a une « éminente grise », M. Laloy, architecte à Rennes, qui est l'ombre de M. Lefort.

Déjà Breiz Atao avait eu à s'occuper de M. Laloy, lorsqu'il construisait dans la ville si bretonne de Quimper, un hôtel des Postes en briques, que l'on apportait de Chartres à grands frais.

Nous devons préciser que M. Laloy est architecte des Postes pour tout l'Ouest, situation qui assure une fortune à son titulaire et qui n'est évidemment accordée qu'à un surpistonné de « l'Une-et-Indivisible ».

On a parlé des accointances maçonniques de M. Lefort. Que dire de celles de M. Laloy, devenu au sein de l'Ordre la Loi et les Prophètes.

IL Y A DEUX ANS...

Quimper l'a échappé belle

Des journaux de Bruxelles et de Paris ont publié de larges extraits d'un livre de M. Joseph-Elie Bois, ancien rédacteur en chef du Petit Parisien, sur les circonstances de la débâcle française. Pour ceux qui ignorent, rappelons que ce personnage, absolument dévoué aux intérêts de la cité de Londres, a joué un rôle considérable dans les coulisses politiques d'avant-guerre. Il était l'un des membres du club belleliste. A la débâcle de juin 1940, il partit en Angleterre où, avant de mourir, il a rédigé un livre de souvenirs. On ne s'étonnera pas de l'y voir célébrer les mérites et les vertus de Paul Reynaud et de Mandel.

Il est un passage qui nous intéresse particulièrement. Il nous révèle en effet que notre bonne ville de Quimper faillit devenir, au lieu de Bordeaux, la capitale de ces Messieurs de la Déroute.

Voilà comment M. Joseph-Elie Bois conte la chose : « Il faut faire vite ! tranche Weygand. — Dussé-je être seul, et l'imagine que je ne le serai pas, dit d'une voix coupante Mandel, je ne m'associerai pas à une capitulation qui nous désahugnerait ».

Puis il souleva la question du prochain déplacement du gouvernement, que pose l'absence des armées allemandes. Les partisans de l'armistice proposent anamment Bordeaux, les « résistants » se divisent entre Clermont-Ferrand, Toulouse, Perpignan. M. Mandel indique qu'il a déjà envisagé Quimper. M. Reynaud, que le plan de Gaulle par Brest a séduit, approuve et soutient. Quimper, c'est la Bretagne, c'est le port de Brest avec les communications possibles avec l'Amérique, avec l'Amérique, avec l'Afrique du Nord.

Il en est ainsi décidé. Quand, au cours de la nuit, M. Mandel rentre à la préfecture de Tours, il téléphone aussitôt à la préfecture du Finistère d'avoir à réquisitionner pour le surlendemain, à Quimper et dans les environs, hôtels, châteaux, de dépister les architectes ayant fait partie de sociétés secrètes.

Viéhy fait de l'humour! Les Syndicats d'architectes dissous étaient soumis aux directives de la Franc-Maçonnerie qui en traitait les ficelles.

On constituait un « Ordre des Architectes » mais avec le personnel dirigeant de ces Syndicats, aussi orienté-il son action exactement de la même façon mais avec la puissance d'un pouvoir arbitraire renforcé.

O merveilleux de la Révolution Nationale! Aussi quel crédit peut-on accorder à un tel organisme pour défendre les intérêts du bâtiment en Bretagne?

Aucun, et les faits le démontreront jusqu'aux événements qui mettront un point rapide et final à toutes ces extravagances.

A. LE SCOUARN. (A suivre.)

etc., afin d'avoir à loger les membres du gouvernement et les services des ministères.

Au même moment, M. Paul Reynaud, rentré au château de Chissay, qui l'habite, est en proie à la furie de Mme de Portes (sa maîtresse).

« Qu'est-ce que c'est, que cette plaisanterie grotesque, que d'aller à Quimper. Voulez-vous vous ridiculiser. Quant à moi, je n'ai pas couché dans les lits clos des Bretons! Lisez, mon ami, à Quimper, avec votre Mandel ».

Le général de Gaulle, qui est présent, défend le départ pour la Bretagne. Boudouin le combat habilement. Quimper! Mais le mouvement des armées allemandes se prononce déjà en direction de la Bretagne. C'est plus qu'admirable. Le choix de la Bretagne comme refuge pour le gouvernement ne serait souhaitable que si l'on avait pris la précaution d'organiser, en avant de cette province et dans cette province même, des lignes de défense solides. Au contraire, en se rendant à Bordeaux, où les installations hôtelières et les châteaux sont nombreux, on prend du champ et l'on peut venir.

Entre temps, des coups de téléphone insistants près de M. Paul Reynaud dans le même sens. Il fléchit. Il se met en rapport avec M. Mandel. On contraindra Quimper et un alerte Bordeaux.

Le général de Gaulle a eu le pressentiment, au cours de cette discussion ardente, enfiévrée et grésillante, qu'une faute énorme était commise. Ce fut l'opinion de M. Mandel. Ce fut la mienne.

Pourquoi l'Italie est-elle entrée en guerre en juin 40? Ce qui s'inspirent uniquement de considérations sentimentales ont l'adessus une opinion très nette. Or, dans le Pays Reel du 13 juin, M. Serge Doring donne à cette entrée en guerre tant commentée un tout autre sens :

Ceux qui étaient au courant des objectifs de la diplomatie italienne, objectifs que la diplomatie seule ne pouvait atteindre, et qui connaissaient les liens solides, organiques — parce que tissés, si l'on nous permet cette image, d'idées identiques — qui unissaient étroitement les deux puissances autoritaires, ceux-là savaient que l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne était fatale.

Mais ceux-là savaient aussi, car le comte Ciano l'avait annoncé avec franchise quelques jours avant la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne au Reich, que l'Italie ne serait pas prête, si notre mémoire est fidèle, avant 1941. Mais les événements ont devancé les préparatifs italiens. Ils ont obligé l'Italie à entrer en jeu afin de parer au danger de voir la Libye prise entre deux fronts.

En effet, si les divisions alpines ne furent pas mises en branle le 10 juin 1940, il est plus que probable que les forces allemandes eussent occupé la France entière, ce qui eût déterminé un repli du gouvernement de Bordeaux sur l'Algérie ou le Maroc. Dès lors, la France n'aurait pas demandé l'armistice et elle aurait con-

tinué la guerre dans ses possessions coloniales. Dès lors également, la Libye aurait été envahie entre une Tunisie hostile et une Egypte soumise aux Anglais. Et ceci veut dire, primo, que lorsque l'Italie serait entrée en guerre, elle aurait perdu en peu de temps l'intégralité de ses colonies et, secundo, que toute la côte méditerranéenne de l'Afrique serait tombée entre les mains de ses ennemis.

La situation des deux pays de l'Arc 240 est, de ce fait, bouleversée. Dans la Méditerranée, l'Italie serait devenue une puissance bloquée, réduite à la défensive, écloffant dans un espace gardé par les flottes adverses. Toutes les données de cette guerre eussent été modifiées là tout au long, sans aucun espoir pour l'Italie de recouvrer ni sa liberté de manœuvre dans la Méditerranée, ni sa souveraineté sur ses territoires d'outre-mer.

Et voilà pourquoi — c'est là du moins une des raisons majeures de son intervention — l'Italie est entrée en guerre contre la France, alors que celle-ci était déjà vaincue. Chacun sait que ce geste n'avait pas pour unique objectif d'occuper Menton ou de remporter une victoire facile. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que sa décision puise ses causes dans des raisons d'ordre politique et militaire devant lesquelles les considérations sentimentales, aussi compréhensibles fussent-elles, doivent s'incliner.

Les événements qui se sont déroulés depuis juin 1940 ne contredisent pas l'argumentation de M. Serge Doring.

« L'enterrement » de Riom Le procès de Riom a été suspendu pour être repris, disait-on, sur des bases sérieuses. Or en est-on? Dans Les Nouveaux Temps du 19 juin, M. Guy Crouzet se le demande.

On ne se dit pas sans un certain trouble que le « supplément d'information » actuellement prévu reste confié aux mêmes hommes qui, avant l'ouverture du procès de Riom, procédaient officieusement : « Seule l'impréparation de la guerre peut être retenue comme un grief positif à l'encontre des inculpés. » Cela ayant été dit et redit par les magistrats chargés hier d'accuser et de juger, ces mêmes magistrats pourront-ils, demain, en conscience, instruire et juger l'affaire des responsabilités de la déclaration et de la prolongation de la guerre? Nous ne le croyons pas. Leur bonne foi et leurs mérites professionnels ne sont pas en cause, mais bien une certaine optique qui a déformé pour eux les éléments essentiels du débat.

« Procès des responsables » doit être repris; nous ne voulons pas assister à un étouffement qui serait une offense à nos morts, une insulte à nos prisonniers, et qui pourrait faire dire que le régime de la Révolution nationale a emprunté ses tares les plus regrettables à celui qui l'a précédé. Mais, pour que justice soit faite, il ne faut pas craindre de « reconsidérer » la question dans son ensemble, comme elle aurait dû être considérée dès le mois de juillet 1940 si la justice de ce pays et les justes paroles du chef de l'Etat n'avaient pas été alors trahies par des prudences procédurières.

Il faut bien le dire : la Justice traditionnelle, la Justice blanche sous l'hermine a donné sa mesure dans cette affaire, et cette mesure n'est pas à la hauteur de ce que peut attendre une nation dont les chefs ont forfait à leur devoir. C'est à un Tribunal du Peuple qu'il appartenait de remanier et de recommencer le procès de Riom — au nom de la patrie blessée, et nous sommes bien sûrs que cette fois il ne tombera pas en quenouille!

Nous avions suggéré de confier les responsabilités de la guerre à un tribunal composé de combattants authentiques, de femmes de prisonniers et de veuves de guerre. « Ça » serait de la justice!

MEVEN KOZ.

LA GUERRE (Suite de la page 1)

D'abord précisons le bilan de la bataille dite des convois en Méditerranée. Selon les chiffres publiés par l'Armistère italienne, les Britanniques auraient eu 11 croiseurs et contre-torpilleurs coulés, ainsi que 13 vapeurs. Ont été endommagés un bâtiment de ligne, un porte-avion, 19 bâtiments de guerre de diverses catégories, et une vingtaine de vapeurs. Soit au total près de 70 bateaux coulés ou endommagés sur les 80 qui formaient les convois. En regard, le communiqué italien signale la perte d'un croiseur lourd et les dégâts occasionnés à un contre-torpilleur qui a pu regagner sa base.

Quant aux torpillages, ils se multiplient d'impressionnante façon. Un expert naval hollandais, J.-A. Meringa, vient de consacrer à la question une étude documentée du plus haut intérêt. Après l'autre guerre, il avait publié une étude identique dont la publication fut sensation. Il en résultait qu'en 1917, les Anglais étaient à un degré de l'espionnage et qu'en 1918, au moment de l'armistice, la situation était redevenue catastrophique.

Selon M. Meringa, la défaite du Reich fut due à peu près uniquement au blocage des convois et à l'absence de la position stratégique, au témoignage de Churchill, de Lloyd George et d'autres hommes d'Etat et spécialistes britanniques, elle se débattait au moment de l'armistice de 1918.

Affirmation audacieuse que M. Meringa étaye d'une documentation abondante qu'il nous est impossible de reproduire intégralement. Un seul remède possible à cette situation, dit-il, c'est que les constructions navales américaines parviennent à sortir avant la fin de 1943, 2.500 navires dont 800 pourraient prendre la mer avant le 31 décembre 1942.

On s'aperçoit alors que les spécialistes de l'espionnage britannique nous ont fait passer pour des imbéciles. Nous n'avons pas que compétence suffisante pour discuter de la valeur de ces calculs. Mais il est certain que l'issue de la guerre à plus ou moins bref délai dépend de la situation navale.

« Nous prétendons nous, au contraire, et comme le disait le quotidien cité plus haut, que seule la généralité des architectes bretons est qualifiée pour travailler en Bretagne, mais en outre, que seuls les architectes, bretons, expérimentés qui ont exécuté des œuvres vraiment belles sont qualifiés pour donner des directives à leurs collègues et à nos hôtes des architectes ou des fonctionnaires importés de Paris ou de Carpentras.

Les véritables compétents sont chez nous et nous n'avons pas besoin des autres. Mais qui donc va participer au concours?

« Les premiers lauréats seront recommandés par le Commissaire à l'attribution de Messieurs les Préfets et de Messieurs les Maires de la Province pour que leur soient confiés, dans toute la mesure du possible, des travaux intéressant les collectivités publiques. Le Commissariat lui-même tiendra compte des résultats du concours pour l'attribution des travaux dont il a la charge (Association Syndicats, constructions provisoires...) ».

Ce sont donc les lauréats de ce concours, c'est-à-dire les plus protégés parmi ceux qui y prendraient part, auxquels le Commissariat donnera pratiquement le monopole de la construction en Bretagne.

LES SCANDALES DES INITIATIVES OFFICIELLES

Après avoir été arrosé de bombes par les Anglais, notre pays va devenir pour les Français un champ d'exploitation qui remplacera « les régions dévastées » de l'autre guerre, dont la reconstruction ne fut qu'une suite de scandales que notre Bretagne verrait se rééditer aux dépens des Bretons, si le régime actuel pouvait durer assez longtemps.

Partout en France, où les pouvoirs officiels se sont occupés d'architecture, qu'il s'agisse des régions dévastées ou des habitations à bon marché à l'entour de Paris, les mêmes causes ont produit les mêmes résultats lamentables : gabegie financière, maisons ratées, mais fortunas rapides pour les protégés, et notre petit pays n'échappera pas à la règle.

Croît-on que les profiteurs d'hier vont devenir subitement vertueux!!

L'ACCAPAREMENT DES TRAVAUX DE BRETAGNE PAR LES ETRANGERS

Déjà des coopératives d'architectes se constituent, à Paris principalement pour venir exploiter rationnellement la construction en Bretagne, c'est-à-dire que l'on verra notre pays envahi par des importés munis d'appuis officiels puissants, bien organisés commercialement pour rattraper leurs affaires aux architectes bretons, qui n'emploient point les méthodes de ces mercantis.

Le bureau de l'architecte tel qu'on le connaît ici, composé du patron et de quelques employés est remplacé chez les « businessmen » qu'on nous destine par une « agence », comme on dit à Paris, et ce mot en signifie long.

« Un Congrès de l'arrondissement de Nantes, M. Le Boloff, chef de section centre de Nantes, nous a fait l'éloge de son prédécesseur, notre ami Henri Guérin, qui a dû se démettre de ses fonctions pour raison de santé.

Henri Guérin était un de nos meilleurs militants et vous souhaitez tous, avec moi, que, son excellent moral aidant, il reprenne bientôt la lutte avec nous après guérison complète.

Car Henri Guérin est de ceux qui luttent... pour gagner. Je ne puis résister au désir de vous citer un passage de la lettre qu'il m'écrivait récemment pour me dire au jour de la renouveau de notre Congrès du 31 mai, tout en m'exprimant son opinion sur ses anciens camarades :

« Un gros travail est à faire à l'intérieur du Parti car certains adhérents, par manque complet de réalisme et par nonchalance, se disent : « Nous triompherons parce que notre cause est juste ». Ce qui leur permet, la conscience tranquille, de ne mener aucune action. Ils pensent avoir accompli leur devoir lorsqu'ils ont payé leur cotisation et assisté aux réunions extraordinaires parce qu'ils sont sûrs qu'elles ne seront pas trop envahies. Il faut que chacun de nous s'imprègne de cette idée qu'une cause ne triomphe qu'au prix d'un sacrifice et que ce sacrifice est plus grand que leurs adversaires. »

Note du Secrétariat Général

Afin de maintenir les fichiers du Parti constamment à jour et faciliter le travail des sections, il est rappelé aux adhérents du P.N.B. qu'en cas de changement de résidence, ils doivent avvertir la section dont ils dépendent en indiquant leur nouvelle adresse.

Au cas où ils ne seraient rattachés à aucune section, prévenir sans retard la Direction départementale ou le Secrétariat général.

COTES-DU-NORD

Services départementaux du Parti : 29, rue Renoir, à Saint-Brieuc. Téléphone 13-26. C. C. P. 20-23 Rennes.

SAINT-BRIEUC. — Permanence de la Section locale : 29 rue Renoir, Téléphone 13-26. Réunion de la section, tous les mercredis à 20 h. 1/2, au 29, rue Renoir. Constatations : tous les mardis à 20 h. 30.

Après une période d'accalmie, la section de Saint-Brieuc manifeste à nouveau une excellente activité dans la plupart des domaines : réunions, visites, tracts, brochures, etc. Cette activité sera accentuée au cours des mois qui viennent.

LOUDEAC. — Permanence du P. N. B. : 13, rue Neuve. Le Secrétariat et le Service des Prisonniers sont ouverts le samedi toute la journée.

PLOUGUENAST. — Permanence : Pâtu Côté, à Plessival, rue de la Poste; adhésions, renseignements sur le P. N. B. et dépôt de l'Heure Bretonne.

LANNION. — Le secteur de Lannion est l'un de ceux où le travail de propagande est mené de façon méthodique et donne les meilleurs résultats. Citons particulièrement dans cet ordre d'idées la commune de Loguivy-Plougras.

On constate partout un très vif courant de sympathie à notre égard. Seules certaines appréhensions, dues à des pressions de gens provisoirement en pince retiennent une foule de braves gens de nous manifester leur sympathie d'une façon active.

DINAN. — Permanence : 9, rue Haute-Vue, ouverte les lundis, mardis, jeudi et vendredi de 19 h. 30 à 19 heures.

FINISTERE Direction départementale : Ar Fontenou, à Châteauneuf-du-Paou. C. C. P. 429-44 Tanqueray Yvon, Rennes.

BREST. — Permanence du Parti : Tr. Brest, 124, rue Jean-Jaures, 1er étage (arrêt du tramway, rue Navarin), ainsi que les services y rattachés.

La permanence est ouverte tous les matins et jeudis, de 19 h. 30 à 19 h. 30 et tous les dimanches de 11 heures à 12 heures. Le Chef d'arrondissement recevra le premier mardi de chaque mois, de 18 heures à 19 heures.

KEMPER. — Permanence : 4, Place La Tour-d'Auvergne, ouverte tous les

ILLE-ET-VILAINE

Services départementaux du Parti : 4, rue de Toulouse, à Rennes. Téléphone 30-16. C. C. P. 19-17 Rennes.

RENNES. — Permanence de la Section et Service d'entraide : 4, rue de Toulouse, au 2e étage. Permanence, tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à midi et de 16 h. 30 à 19 heures. Téléphone : 30-16.

FOUGERES. — Permanence : 12, rue Lesueur.

SAINT-MALO. — Permanence : 5, rue Saint-Philippe, le jeudi et le samedi, de 15 à 16 heures.

La section a reçu la visite de M. Malle, chef départemental adjoint.

LA GOUESNIERE. — Permanence et bibliothèque le dimanche de 9 h. 30 à 11 h. 30 (Heure locale), chez MM. Colin frères, au Breil.

REDON. — Permanence : M. Marcade, La Houssais, Redon. Heures d'ouverture : chaque dimanche, de 11 à 13 heures.

LOIRE-INFÉRIEURE Services départementaux du Parti : 16, rue Voltaire à Nantes. Téléphone 337-55. C. C. P. 105-05 Nantes.

NANTES. — Permanence de la Section de Nantes : 10, rue Voltaire, Tél. : 337-55. Secrétariat : tous les jours, de 14 h. à 19 h. 30.

Prochaine réunion des sections nantaises : samedi 27 juin, à 20 h. 30. Présence obligatoire.

Le travail de prospection porte ses fruits. Nous avons eu d'intéressantes visites. Le travail ne se ralentit pas et plusieurs équipes ont parcouru, le dimanche 21 juin, Chantenay et les quartiers nord de la ville.

Dans l'arrondissement des ventes ont eu lieu à Hérie le 21 juin.

SUD DE LA LOIRE. — Le travail bat son plein; ventes et distribution de tracts à Clisson, Vieilleville et La Planchette. Une autre équipe a visité Sainte-Pazanne, Port Saint-Père et Bonay. Vente fructueuse, accueil sympathique.

SAINT-NAZAIRE. — Permanence : 126, rue de Parnheim, tous les mardis, à 20 h. 30.

Nos amis de Saint-Nazaire ont visité les cantons d'Orbigny et de Saint-Nicolas-le-Grand. D'heureux résultats sont attendus dans cet arrondissement. Des ventes ont eu lieu le 21 juin.

En compagnie de l'actif chef d'arrondissement, un de nos délégués a visité Ancenis et St-Herblon. Des abonnements ont été enregistrés.

CHATEAUBRIANT. — Notre équipe volante de propagande s'est rendue, dimanche 21 juin à Châteaubriant et a vendu plus de 100 numéros du journal. Un travail de réorganisation est actuellement en cours dans cet arrondissement.

ANCENIS. — Permanence : Café Dominique Guitton, rue du Port, tous les jeudis de 11 à 12 heures.

MORBIHAN

Services départementaux du Parti : M. Guilyou, à Kerfollan, Lanester. C. C. P. 118-27 Nantes.

LORIENT. — Permanence de la section : 13, rue Poissonnière 1er ét., les bureaux sont ouverts tous les jours de 17 h. à 19 h. sauf le dimanche. M. Noël Le Nestor, chef d'arrondissement, reçoit à la permanence, tous les samedis de dix heures à midi, ou sur rendez-vous, Villa Rostis, Ploumeur, (Morb.) C.C.P. 5-71, Nantes.

Activité toujours soutenue de la section de Lorient dont le conseil se réunit tous les mardis. L'utilité de ces conseils hebdomadaires pour la mise au point des programmes d'action politique sur le plan local n'est plus à démontrer. Et nous recommandons cet exemple à ceux qui attendent que les réquisits viennent tout seuls et seraient tentés de borner leur activité à des discussions sur la « situation générale ».

VANNES. — Stroull Broadet Brey (P. N. B.) : Rde du Lt-Colonel Maury (P. N. B.) : Rde de la Poste, au 2e étage, au 1er étage, au 2e étage, au 3e étage, au 4e étage, au 5e étage, au 6e étage, au 7e étage, au 8e étage, au 9e étage, au 10e étage, au 11e étage, au 12e étage, au 13e étage, au 14e étage, au 15e étage, au 16e étage, au 17e étage, au 18e étage, au 19e étage, au 20e étage, au 21e étage, au 22e étage, au 23e étage, au 24e étage, au 25e étage, au 26e étage, au 27e étage, au 28e étage, au 29e étage, au 30e étage, au 31e étage, au 32e étage, au 33e étage, au 34e étage, au 35e étage, au 36e étage, au 37e étage, au 38e étage, au 39e étage, au 40e étage, au 41e étage, au 42e étage, au 43e étage, au 44e étage, au 45e étage, au 46e étage, au 47e étage, au 48e étage, au 49e étage, au 50e étage, au 51e étage, au 52e étage, au 53e étage, au 54e étage, au 55e étage, au 56e étage, au 57e étage, au 58e étage, au 59e étage, au 60e étage, au 61e étage, au 62e étage, au 63e étage, au 64e étage, au 65e étage, au 66e étage, au 67e étage, au 68e étage, au 69e étage, au 70e étage, au 71e étage, au 72e étage, au 73e étage, au 74e étage, au 75e étage, au 76e étage, au 77e étage, au 78e étage, au 79e étage, au 80e étage, au 81e étage, au 82e étage, au 83e étage, au 84e étage, au 85e étage, au 86e étage, au 87e étage, au 88e étage, au 89e étage, au 90e étage, au 91e étage, au 92e étage, au 93e étage, au 94e étage, au 95e étage, au 96e étage, au 97e étage, au 98e étage, au 99e étage, au 100e étage.

GUÉMENE-SUR-SCOFF. — Dans ce pays demeuré si typiquement breton mais jusqu'ici très hésitant sur le plan politique, nous amis exploitant le climat favorable se sont mis franchement au travail. Il en est résulté un fort courant d'abonnements à L.H.B. qui touche toutes les communes du canton et particulièrement Langouenan et Le-Malo. De solides lots d'amis fervents se constituent, ainsi, qui, joignant leurs efforts à ceux déjà existant à Buhry, à Meston, Inguinlet et Priziac, nous promettent un démantèlement du syndicat pays poulette. Par tout ici, l'étoile la plus représentative nous manifeste désormais sa sympathie et encourage nos militants. L'excellent travail commencé sera poursuivi.

BRETONS ÉMIGRÉS

Direction pour les Bretons Émigrés : 63, rue de Valenciennes, Paris. Téléphone 107-70. C. C. P. 244-633 Paris.

PARIS. — Section de Paris : 69, rue de Valenciennes, à Paris. Téléphone 107-70. C. C. P. 244-633 Paris.

VINCENNES, ALFORTVILLE, CHARENTON, MONTREUIL, ST-MANDE, FONTENAY-SOUS-BOIS. — Permanence : 10, rue de Valenciennes, à Paris. Téléphone 107-70. C. C. P. 244-633 Paris.

CLICHY, LEVALLOIS-PERRET, ST-OUEN. — Permanence : le dimanche de 10 à 12 h. 30, café « Au Rivoli-Café », 56, rue Jean-Jaures à Clivly (arrêt 70-90).

SAINTE-DENIS, ILE-SAINT-DENIS, GENEVILLIERS, VILLENEUVE-LA-GARENNE. — Permanence : le samedi, de 10 à 19 h., au Café-Taba du Gymnase, bd Jules-Gaillard, à St-Denis (au coin de l'église Notre-Denis-d'Étable).

VERVILLES, LE OKSAY, VILROFAY, JOUY-EN-JOSAS, BUROIR. — Permanence : le dimanche, de 10 à 12 heures.

ANGERS. — Permanence chez M. Chénou, 10, rue Valdemarie, à Angers. Tous les jours, de 12 h. 45 à 13 h. 30 et de 19 h. 30 à 20 h. 30, le dimanche, de 10 heures à midi.

« El Progreso del Finisterre » continue

Par la plume de M. C. G. « El Progreso del Finisterre continue ses petites péripéties. M. C. G. elle est la fois l'Heure Bretonne et la Bretagne, affirmant que le seul reproche qui lui est fait, à défaut d'arguments, est d'être meridional.

Nous ignorons quelle sera la réaction de M. Yann Fouéré. Nous déclarons, nous : M. Clément Guirardel est un menteur.

L.H.B. du 9 mai avait demandé au rédacteur du dit Progrès de démontrer : 1°) Que l'organisation administrative actuelle n'est pas en grande partie responsable de la misère et de la pagaille.

2°) Que les lois agricoles ou autres élaborées jusqu'à ce jour à Vichy ont tenu compte des réalités bretonnes. 3°) Que en Bretagne autonome, disposant de ses produits, les Bretons seraient privés de beurre, de poisson et de pain.

Et comme M. Clément Guirardel (Clément Guirardel) s'obstina à assimiler le cas de la Bretagne à celui des autres « provinces », nous lui avons dit, le 16 mai :

« Nous sommes, nous, prêts à tous les sacrifices pour notre Bretagne. Sachez-vous des gens qui soient décidés à aller jusqu'à un sacrifice suprême pour l'Auvergne, la Champagne, la Savoie ou le Québec ? »

Enfin, le 13 juin, nous avons demandé à « señor Clemente Guirardel » pourquoi il avait estimé le très légitime mouvement breton qui dure depuis 1932, un mouvement « partitiste rétrograde, étant donné que la Rhénanie, contrairement à la Bretagne, n'a jamais constitué un

LA CHRONIQUE DE BRETAGNE

A propos de la suppression de la prime de bombardement

UNE BRETOISE NOUS ÉCRIT

Nous avons reçu d'une mère de famille bretonne la lettre suivante :
« Monsieur le Directeur de l'H. B.,
« Lectrice assidue de votre journal,

je me permets de vous écrire au sujet de la prime de bombardement, supprimée à Brest depuis le 17 juin. Pourquoi ? comme vous l'avez écrit vous-même.

« Depuis le 24 août 1940, jusqu'au 12 février 1942, que de bombardements n'avons-nous pas subis, que de nuits blanches, que de nuits d'angoisse nous avons vécues ! Il nous a fallu à tous un fameux cran pour rester, non pour notre plaisir, mais pour gagner le pain de nos enfants. Combien de femmes sont obligées en ces tristes moments de remplacer le papa absent ! Combien sont celles qui travaillent dans des endroits exposés, pour que leurs enfants ne manquent pas de pain. Pendant les bombardements de jour que nous avons subis, avec quelle angoisse nous pensions à nos familles, nous demandant si nous allions garder nos enfants vivants, et nos maisons debout !

« Maintenant que depuis quatre mois, nous avons un peu de répit, que nous pouvons dormir tranquilles, quoique nous vivions toujours dans la crainte de nouveaux bombardements, on nous supprime cette indemnité qui augmentait un peu notre paye ! Comme vous, Monsieur le Directeur, nous nous demandons tous : pourquoi ? Sans doute parce que nous sommes Bretons !

« Agréez, Monsieur le Directeur, les meilleures salutations d'une Bretonne et Bretonne. »
Y. L.

Il ne suffit pas de dire :
BRAVO LE P. N. B. !
BRAVO L'HEURE BRETONNE !
Il faut nous aider.
NOUS AIDER (abonnements, adhésions, souscriptions, c'est assurer le succès de la CAUSE.
Pensez-y !...

Ar Yez hag ar Vro

Calendrier de la semaine

- JUIN-JUILLET**
- 28. — Saint Macédon, évêque d'Atene, viii siècle.
 - 29. — Saint Austole, abbé.
 - 30. — Saint Guenther, disciple de Saint Patrick, vii siècle. Patron de Saint Gonvez, Chapelle à Plouhinec.
 - 1^{er}. — Saint Guenther, prince et soldat, xi^e siècle. Chapelles à Quimper et à Groix.
 - 1^{er}. — Saint Lunaire, Lormel ou Laueneu, évêque de Saint-Malo, vii siècle, invoqué par les jeux. Patron de Locoët, de Miniac-sous-Bécherel, de Saint-Lunaire, de Saint-Lormel, de Saint-Lunaire, Chapelle à Plouer.
 - 2. — Saint Oudoce, évêque de Landaff, vii siècle.
 - 3. — Saint Diboan, invoqué pour les agonisants.
 - 4. — Dédicace de l'église de Léon (Propre de Léon).
- Pleine lune le 28.

RADIO BRETONNE

- Rennes-Bretagne**
MARDI 30 JUIN
- 19 h. 15. — Congrès Celtique de Nantes. « Ker Kado », ballet en 1 acte, de Paul Le Flein, par l'Orchestre de l'Association des Concerts Symphoniques de Nantes, sous la direction de l'auteur.
 - 19 h. 35. — Les questions maritimes, causerie par De Berdouère.
 - 19 h. 45. — Les fantaisies de Quimper, reportage par Florian Le Roy et Abeozen.
- SAMEDI 4 JUILLET**
- 19 h. 15. — Les scènes bretonnes. Échos de la vie populaire bretonne, par Abeozen. Au piano, Jef Penven, avec les concours de Mona Pesker et Yann Dahouët.
 - 19 h. 40. — L'Orchestre de la station, sous la direction de Maurice Hendrick.
 - a) Saïte brève, d'Aubert.
 - b) Idylle écossaise, St-Saëns.
 - 19 h. 50. — Yezhed ha gounankiz gant Yves Crozier.
 - 19 h. 55. — Przegennou diwar benn al labour donar... gant ar Chouer Kozh (causerie agricole).

LOMMIG

Notre bibliothèque enfantine se meuble.

Nous y complétons des choses ravissantes comme *Nijaden an Aotrou Skanbig*, *Przegennou an Douar*, *March'heger ar Gergond*, pour ne citer que celles-là...
Voici *Lommig* ou plutôt *Buhez Lommig*.

« Lommig », né d'une goutte de rosée par un beau clair de lune « loar gann » a vécu à peine ce que vivent les roses. Mais sa courte existence a été remplie par un exploit à la mesure de son poétique destin : il s'agit de rapporter à une fillette qui l'a perdue la bouclette dorée qui lui permet de comprendre le langage des oiseaux. Faute de cette perle, la fillette subit l'influence du hibou sinistre qui l'a envoutée. Les plus aimables d'entre nos frères inférieurs (1) se liquent pour aider Lommig, depuis « *Lagad aour* » la grenouille, *Karedi* le grillon, *Kirathek* le cerf-volant, jusqu'aux têtes sans cervelles que sont les sauteuses...

Vous devinez sans doute que Lommig réussira dans sa chevaleresque entreprise. Hélas ! le soleil qui pompé les gouttes de rosée l'escamotera à l'instant même où il vient de triompher.

C'est Xavier Haas qui nous conte cette « chanson de geste » aux épisodes véritablement délicieux.

Tout un petit monde nous y est présenté en « racoconne » qui sont autant de tableaux d'une précision et d'une poésie rarement égales.

Le texte en « brezhoneg unvan » est d'Yvonne Drezen, dont la verve populaire fait ici merveille une fois de plus.

Et il y a la présentation ! Elle est excellente. Les plus difficiles en matière d'impression soulèveront peut-être quelques « *blon kaoukon* ». Il n'en est pas moins vrai que ce livre fait honneur à l'édition bretonne. Nos petits lecteurs éprouveront à lire un plaisir de qualité doublé par l'attrait de l'illustration. Il y a une image à chaque page, ce qui est parfait. Il y a même des pages entières en couleurs séduisantes dont il faut particulièrement féliciter Xavier Haas.

Déjà le début de cette année, nous avons vu sortir des presses bretonnes des grammaires, des lexiques, des « premiers livres de breton », bref, tout ce qu'il faut pour s'instruire. Nos enfants seront heureux qu'on ait également pensé à les distraire. Dans cet ordre d'idées *Lommig* de X. Haas et Drezen sera le bienvenu.

Le plus bel éloge que l'on puisse en faire me vient d'un petit rennais à qui j'avais mis *Lommig* sous les yeux. « Vrai ! Comme je voudrais avoir le breton pour lire ça ! »

C'est une indication !...
Jos. PENROU.

BRETONS ÉMIGRÉS

Les Bretons de Paris se rendront à Versailles le 5 Juillet

Nos amis de Paris rendront visite à la section versillaise du P. N. B. et aux nombreux Bretons de Versailles et de la région, le dimanche 5 juillet. Nous ne doutons pas que, comme les sorties précédentes, celle-ci n'apporte à chacun le plus grand plaisir, avant le départ en vacances. Nous en publierons le programme dans notre prochain numéro.

La semaine à Ker Vreiz

- 43, rue Saint-Pierre, Paris (VI)
- Mardi 30 Juin. — Cours élémentaire de breton de 19 h. 15 à 20 h. 15.
 - Mardi 2 Juillet. — Cours moyen de breton (trech' kenta), de 19 h. 15 à 20 h. 15.
 - Cours de prononciation bretonne, de 20 h. 30 à 21 h. 30.
 - Vendredi 3. — *Nevezadur*, répétition de chant de 18 h. 45 à 19 h. 45.
 - Samedi 4. — Cours supérieur de breton (trech' mieu), de 17 à 20 h.
 - Bibliothèque ouverte de 18 à 19 h.
- Si tous les sympathisants du PARTI NATIONAL BRETON et de L'HEURE BRETONNE étaient dans le bain ! LA CAUSE SERAIT DÉJÀ BRILLAMMENT GAGNÉE.

IMPRIMERIE CENTRALE DE RENNES. Le Gérant : G. BRETON.

EN ATTENDANT QUE ÇA CHANGE...

Une scandaleuse affaire de primes au Pays Pourlette

Nous en avons déjà touché un mot. Ce fut un beau tapage dans le secteur de Guéméné-sur-Scorff.

Les responsables se sont ingéniérés à détourner les responsabilités. Peine perdue.

De quoi s'agit-il ?

De primes promises aux cultivateurs pour leurs livraisons de bétail et qui n'ont pas été payées.

Voilà pour ne citer qu'un exemple celui de la modeste commune de Groisy :

Bovins : livrés, 1153 ; primes payées, 821.

Porcs : livrés, 1.121 ; primes payées, 757.

Veaux : livrés, 1663 ; primes payées, 1.367.

Ovins : livrés, 180 ; primes payées, 142.

Ces chiffres représentent les livraisons d'une commune de 1.240 habitants et dont les ressources sont faibles. Tant il est vrai que la contribution bretonne au Ravitaillement général a été plus forte que partout ailleurs.

On évaluait à 70.000 francs le montant des primes dues aux cultivateurs qui les attendent vainement depuis plusieurs mois. A Langoalan, l'administration doit 20.000 francs et si nos calculs sont exacts le montant des non-payements (soyons polis) dépasse deux cent mille francs pour l'ensemble du canton de Guéméné. Nous avons entre les mains les copies de divers documents officiels. Il en résulte aux termes de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 18 avril 1941 que :

Toute tête de bétail procurée aux commissions de réception du Ravitaillement général par l'office des négociants en bestiaux permettra à ces derniers de percevoir une prime dite : prime de bovins, 20 francs les veaux, 8 fr. pour les moutons, 15 fr. pour les porcs qui leur sera ensuite réglée par bon de paiement en supplément du prix du bétail. La même prime sera acquise au producteur qui, ayant effectué spontanément à la mairie de sa commune une déclaration d'intention de vente livrera directement, sans l'intermédiaire d'un négociant en bestiaux, son bétail aux commissions de réception du Ravitaillement général.

Nous tenons également copie d'une lettre du régisseur comptable départemental du Ravitaillement qui affirme à un plaignant que son administration ne doit rien et qu'il doit s'en prendre au maire de sa commune.

Évidemment tout joue sur la déclaration d'intention de vente formulée à la mairie.

Or, 1^{er} les cultivateurs affirment avoir fait cette déclaration, 2^e les maires que nous avons questionnés affirment avoir enregistré ces déclarations.

La haute administration a promis une enquête. Elle n'a encore rien donné. La rumeur publique voudrait que l'on posât quelques questions sérieuses à la Commission de Réception, dite N° 12.

Nous demandons, nous, que l'on tire au clair cette histoire de primes et que l'on ne tarde pas davantage sous prétexte de paperasses en désordre à payer aux cultivateurs du pays pourlette les 200.000 francs qu'on leur doit.

LES RESTAURATEURS HONNETES SONT MÉCONTENTES

Il y a de quoi !

Il règne en ce moment un très gros mécontentement parmi les restaurateurs honnêtes et il a tout lieu de croire qu'il en est de même ailleurs.

C'est qu'avec les complications du ravitaillement et les fantaisies des répartiteurs la tâche des restaurateurs est aujourd'hui singulièrement difficile.

Nous parlons des restaurateurs honnêtes : de ceux qui n'ont pas la possibilité de s'approvisionner au marché noir parce qu'ils sont obligés de tenir compte de leur modeste clientèle.

Véritablement, les stewards et les employés qui sont dans l'obligation de prendre leurs repas au restaurant et qui n'ont pas les moyens de s'offrir chaque jour des « quentons » à partir de 50 fr. n'arrivent même plus à tromper leur faim. Dans ce domaine aussi, tout est permis à ceux qui ont le portefeuille bien garni. La loi, c'est bon pour les pauvres bourgeois et les petits commerçants qui n'ont pas de hautes relations !

On comprend qu'il n'y ait pas de viande à chaque repas. Si seulement, il y avait du poisson ! hélas !...

Si du moins, il y avait un plat copieux de légumes.

Nous en sommes sûr s'en contentent.

Or, les lots de pommes de terre accordés aux restaurants sont ridicules. Nous en connaissons qui devraient en débiter sans exagérer un sac par jour à qui l'on octroie généralement 300 kilogs vichy en mois.

Allez donc satisfaire une clientèle dans ces conditions.

Or, à cela il n'y a pas d'excuse. Il y a des légumes.

Il y a en particulier beaucoup de pommes de terre.

Qu'en fait-on ?

Pourquoi s'obstine-t-on à vouloir offrir les esprits des moins fortunés par des règlements dont se soucient les établissements de haut et ceux qui exploitent la misère publique ?

Il semble bien, qu'on le fusse vapres de provoquer la colère populaire.

Nous demandons une fois de plus : à quelles fins !
J. L.

LES POULETS et la communion

Par ces temps de restriction à outrance, cela devient un problème presque insoluble d'organiser un menu, même pour une petite fête familiale.

Heureusement que parfois le Ravitaillement lui-même vient en aide aux particuliers. Comme il est rare de lui décerner des éloges, n'y manquons pas lorsqu'il le mérite.

Ce fut le cas pour la communion de Rennes. L'on prit, en haut lieu, l'initiative d'approvisionner en poulets les familles des communicants. Les maires des environs de Rennes furent chargés d'en réquisitionner chacun un certain nombre, que les cultivatrices devaient apporter aux jours et heures fixés, à la disposition des collecteurs.

Ce qui fut fait de bon cœur, puisque dans certaines communes, il en fut apporté plus qu'on n'en avait demandé.

Ce fut le cas de Dingé, où 30 poules au lieu de 25, attendaient la commission compétente.

Mais ces Messieurs furent en retard de 4 à 5 heures sur leur propre horaire. Résultat : après avoir patienté une partie de la matinée, les ménagères, se demandant de qui l'on se moquait, avaient rejoint leur domicile en y rapportant les précieuses volailles.

Ces Messieurs ne paraissent de rien moins que de les faire revenir. Ce n'est pas été chose facile. Il y a des poules à qui l'on peut poser des lapins. Il s'agit de ne pas s'y tromper.

Si, comme tout le laisse prévoir, les faits se sont passés ainsi dans beaucoup de communes, toutes les familles rennaises n'ont pu goûter leur menu comme elles s'y attendaient.

La faute n'en incombe pas aux braves fermières dont la bonne volonté mérite tous les éloges, mais bien à ces Messieurs les collecteurs qui brûlaient la même heure dans 10 communes à la fois.

Heureusement, la leçon a, dit-on, profité, et que l'on fera mieux... à la prochaine dernière guerre...
C. B.

LIBRAIRIE DU JOURNAL

Avis important

Nous informons les lecteurs de l'H. B. que, pour des raisons d'ordre pratique, le service de la Librairie du Journal a été suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Nous invitons en conséquence nos amis à faire leurs commandes de livres aux librairies de leur localité, ou mieux, aux éditeurs et libraires qui sont l'objet d'une publicité dans notre rubrique « Ar yez hag ar Vro ».

C'est d'ailleurs en suivant attentivement cette rubrique que nos lecteurs se tiennent au courant de toutes les publications nouvelles du mouvement breton.

Il est bien entendu que nous restons à leur disposition pour les renseigner utilement, guider et conseiller leurs achats.

A propos des vaches tuberculeuses du Morbihan

Nous avons soulevé le scandale des « Vaches dites tuberculeuses » dans le Morbihan, qui a spécialement affecté le secteur de Lorient. L'affaire a eu des répercussions au Conseil municipal de cette ville dont les abattements, d'autre part, mis gravement en cause dans un article de M. J.-M. Simon dans la *Dépêche de Brest*. Dans un récent article, l'H. B. se demandait pourquoi des responsables de l'organisation du ravitaillement avaient recouru à certains expédients. Il y avait fait également allusion à un déficit... Il apparaît à la lumière de nouveaux renseignements que le Groupement d'Achal du Morbihan n'est pas responsable des achats directs, ni des débaissements de catégories, et que sa gestion financière serait saine. Une enquête bien poussée dans la direction du Ravitaillement général ne tarderait pas à préciser les noms des vrais responsables de cette scandaleuse histoire. Les charognards de Lorient doivent être démasqués !

Keleier ar Sizhun PETITES NOUVELLES des Pays de Bretagne

LEON
LIAMBEZELLEC. — Un boucher de Lambézellec, Armand Douche, 2, rue Anatole-Le-Bras, vendait à ses concitoyens de la viande de bêtes tuberculeuses que des complices trouvaient dans la région de Mûl-Carhaix et faisaient abattre à Carhaix où le vétérinaire, Henri Daniel, donnait son visa sans même voir les bêtes. Le boucher indélicat et d'autres complices seront poursuivis. Quant au vétérinaire il est inculpé de complicité.

LOUÉAC
PLEHEREL. — Le conseil municipal ayant été dissous, il a été institué une commission spéciale qui comprend : M. Bertaux, président ; MM. Texier, Pellan, Guyon et Berrest, membres.

DINAN
PLUMAUGAT. — Les auteurs du meurtre de Mme Vve Bréard, tuée le 8 octobre dernier, ont été découverts. Il s'agit de deux jeunes filles, les nommées Eugénie Biou, 21 ans, qui a été arrêtée à St-Malo, et Janine Maray, 17 ans, actuellement détenue à la maison de correction de St-Cyr, à Rennes, pour vol.

RENNES
RENNES. — M. Maurice de la Gâtinais a été nommé délégué régional de la jeunesse de Bretagne, en remplacement de M. Gatta, appelé à d'autres fonctions. M. de la Gâtinais est originaire de Lamballe.

POHER
CARHAIX. — Deux communes du canton, Plouguer et Kergloff, ont, grâce au dévouement des instituteurs, des cours de breton fonctionnant dans les écoles après les heures de classe. Voilà un bel exemple à imiter partout !

AN ORIENT
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM. — Un concours de l'espèce chevaline bretonne, ouvert aux poulains entiers de deux ans, aux étalons de trois à quinze ans et aux pouliches de trois ans, aura lieu le 1^{er} septembre, à 10 h., à St-Nicolas.

GWENED
Vannes-Gallo
ST-JEAN-LA-POTERIE. — Le conseil municipal a été dissous par arrêté ministériel et remplacé par une délégation qui comprend : M. Doucet, président ; MM. Mounier, Duchesne, Le Gal et Roret, membres.

AN ORIENT
AN ORIENT. — M. François Trébaud, précédemment à Nantes, a été nommé Commissaire Central à Lorient.

CHARIGNARDS
Au conseil municipal, M. Guégan a été élu pour 4.000 kgr. de viande impropre à la consommation au lieu de 300 kgr. inclus. Le mois dernier et il a demandé que les coupables soient recherchés.

LE BUDGET
Le budget de Lorient est passé de 16.374.750 fr. en 1941, à 22.374.577 fr. pour 1942, soit près de 5 millions d'augmentation, d'où nécessité d'un centime additionnel de 181 c. 90.

KIBBEREN
La pinasse *Sulfane*, de Quiberon, a sombré coops et biens. L'équipage était composé du patron Hervé Penel, 44 ans, père de quatre enfants et des matelots André Lucas, 22 ans, et Huaric, 18 ans, célibataires.

BRO-POURLET
GUÉMENE-SUR-SCORFF. — Au conseil municipal : M. Le Goguc, conseiller municipal a donné sa démission.

LAURENTE
L'autre part le conseil a entendu la lecture d'une lettre du directeur de la société « Sud Finistère Électrique » déclarant que la fusion de cette société avec celle des « Forces motrices du Scorff » est désormais définitive.

PENTHIEVRE
ST-BRIEUC. — Le Cercle Celtique de Penthievre a tenu son assemblée générale. A l'issue de cette réunion a eu lieu le renouvellement du bureau composé comme suit : M. Martray, secrétaire de la Maison de la Culture Bretonne, directeur ; Mlle Allain, secrétaire ; MM. Salain, Quenven, Gouéard, Le Berder et Mlle Héry, membres conseillers.

LES COURSES DE ST-BRIEUC
Les courses de St-Brieuc, qui ont eu lieu les 21 et 22 juin, ont remporté un grand succès.

JEUNE HOMME
JEUNE HOMME, 18 ans, instruction B. E., apte aux travaux agricoles, membre de nos Organisations de Jeunesse, CHERCHE EMPLOI. Ecrire : L. QUÉRE, au Journal.

MÉTAYAGE
MÉTAYAGE, pour septembre, ferme modeste, 10 hect., recherche agriculteur éleveur ayant enfants. Agé travailler avec ou sans chalet, écrire 1^{er} lettre : DELBARE, Kervilor, La Trinité-sur-Mer (Morbihan) 104

PETITES ANNONCES
JEUNE HOMME, 18 ans, instruction B. E., apte aux travaux agricoles, membre de nos Organisations de Jeunesse, CHERCHE EMPLOI. Ecrire : L. QUÉRE, au Journal.

Une enclave basse-bretonne au Pays Nantais

CHANTENAY

Beo mat spered hon zado
Ha keit hag ar bed e pado
Rag mui hen karomp vit mado

Chantenay, cité industrielle bretonne

par E. BOUCARD

L'agglomération nantaise forme une vaste cité ouvrière dont les diversités nombreuses font l'important trafic de son port.

Chantenay, c'est une ville, une petite ville dans la grande. On est de Chantenay, et, de temps en temps, les formalités administratives aidant, on se rappelle qu'on est aussi de Nantes.

Pour nous, Bretons, Chantenay possède un caractère bien attachant. C'est qu'en effet le fond même de ses habitants est composé de Bretons et, qui mieux est, d'une importante fraction de Bretons bretonnants.

Le Nantais du centre de la ville, de Douaon ou des quartiers de Vannes ou de Rennes, est tout étonné, lorsqu'il veut bien flâner dans ce grand faubourg qui borde la Loire, plus particulièrement dans le quartier de Ste-Anne, où la statue de la sainte domine le fleuve, d'entendre un langage dont il a malheureusement perdu le sens et parfois le goût.

Que de noms de Basse-Bretagne : les Le Goff, Le Grévez et autres Guéhenne pululent auxquel on fait ajouter les noms non moins bretons des Magon, Aoustin, etc., dont l'origine bretonne est ainsi clairement indiquée.

C'est une population laborieuse, qui, bien qu'étroitement mêlée aux nécessités du modernisme n'en a pas moins conservé intactes les traditions et les coutumes qu'un peuple séculaire lui a léguées.

Tout le folklore breton s'y retrouve et, dans de petites fêtes, toujours fort suivies, l'âme bretonne s'épanche librement.

Le n'est pas de cet aspect du quartier chantenaysien que nous pouvons entretenir nos lecteurs. D'autres s'en chargeront ou s'en chargeront avec beaucoup plus de talent.

Constructions navales, Raffineries, Conserves...

Chantenay abrite un énorme contingent d'ouvriers appartenant à tous les genres d'activité. Travailliers de constructions navales, des charbonnages, des raffineries, des produits chimiques, des conserveries, des docks ; il y a de tout.

Comme tous les quartiers similaires, ce n'est pas là qu'il faut venir chercher le luxe, les horizons bien dégagés ou les avenues à hôtels particuliers. On ne s'y trouverait pas longtemps, mais pour celui qui ne rebute pas une promiscuité de bon aloi ou une joliette indisciplinée, quels enseignements, il peut tirer d'une visite dans ce qui constitue le plus important satellite de Nantes, capitale économique de la Bretagne.

Une chaude atmosphère de sympathie nous accueille et ne nous quitte plus. On est frappé par l'activité débordante des quais encombrés, comme on l'est, par le déploiement de toutes innombrables de travailleurs, hommes, femmes, enfants même se répandant dans toutes les artères à l'heure de la débâche.

Tous ces gens qui s'interpellent joyeusement, tous ces pécheurs, tous ces cyclistes qui vous dépassent, vous croisent, tous ces bruits de machine en marche, tous ces toits d'usines alignés et coupés seulement par de hautes cheminées, tous ces bruits d'un port en plein rendement, toute cette vie triépanante, c'est Chantenay sans lequel Nantes ne serait pas Nantes.

C'est le domaine du travail. C'est là qu'on réalise vraiment ce qu'on peut attendre de la peine des hommes, c'est là qu'on conçoit bien quelle est la contribution des ouvriers dans la vie actuelle.

Toutes les industries dont Nantes s'enorgueillit à juste titre, toutes celles

qui font sa réputation de grande ville prospère, c'est, pour beaucoup, aux humbles travailleurs de sa banlieue qu'elle les doit.

Et les Chantenaysiens méritent bien de Nantes.

Proletaires au service de quels intérêts ? Population pleine d'intérêt à la rude franchise, ouvriers aux qualités professionnelles indiscutables et indiscutées, vous valez mieux que le sort qui vous est fait et que vous ne pouvez améliorer dans un régime capitaliste qui n'a jamais vu et ne verra jamais en vous qu'une masse bonne à exploiter pour son seul profit.

Vous êtes des prolétaires dans le sens absolu qu'on donne actuellement à ce terme, c'est-à-dire les individus auxquels on se contente d'assurer une maigre pitance, un modeste logement

Et les mots de Socialisme, de Fraternité universelle, nous les reprenons pour notre compte, avec la volonté de faire autre chose que des mots, avec la certitude de leur donner un jour prochain, une concrétisation pour peu que nous sachions vouloir et nous unir.

Pour cela nous respecterons les données naturelles. Travailliers, nous ferons l'Internationale que vous réclamez ; nous la ferons dans les idées, dans les rapports entre nations, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel. Mais nous travaillerons d'abord pour notre compte, à nous, Bretons. Nous avons beaucoup à faire ; nous nous devons un retard que nous nous avançons sur les autres nations, en un exemple pour les autres peuples.

Il nous faudra lutter de vitesse avec nos loyaux concurrents dans cette course à l'amélioration de la condition humaine qui sera disputée dans l'Europe de demain, l'Europe unie et pacifique, sans laquelle rien ne peut être sérieusement tenté.

Or, la Bretagne libre, c'est une donnée naturelle qui ne doit être strictement observée. Nous sommes une nation et nous voulons vivre comme une nation. Nous n'avons nullement besoin d'être à la remorque d'un Etat plus puissant que nous par sa population et sa superficie ; nous nous débrouillerons seuls, nous en avons les moyens. La seule protection que nous souhaitons c'est celle qui nous permettra de donner notre pleine mesure dans la construction d'un ordre nouveau, durable et juste.

Une belle et grande tâche nous attend ; pour la mener à bien comme pour créer les circonstances qui nous permettent de la rendre d'actualité, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Comme toutes les grandes œuvres, elle sera faite par le peuple et pour le peuple.

Nous, nationalistes, nous nous y contions. Nous respecterons absolument le principe qui veut que, pour assurer la paix chez les autres, il faille d'abord l'assurer chez soi. La paix sociale régnera chez nous.

L'application future du Corporatisme, qui sera notre régime de travail, n'a pas d'autre but. La Bretagne nouvelle, libérée de la tyrannie des trusts et de la finance juive internationale, satisfaira pleinement aux conditions psychologiques, économiques et sociales qui seules, permettent l'instauration du régime corporatif, régime de justice sociale. Nous serons pleinement communistes.

Bretons de Chantenay, qui n'avez jamais perdu conscience de votre nationalité, ou Bretons qui vous ignorez, votre salut est entre vos mains. Votre mouvement nous offre les moyens de coordonner vos efforts d'émancipation et de faire prendre en considération votre soif de justice.

Venez à nous pour faire la Bretagne libre.

EMILE BOUCARD, Membre de la Commission d'Etudes Ouvrières du P. N. B.

Sainte Anne des Bretons à Chantenay (Collection F. Chapeau, Nantes. - pour que nous puissions tout de même reprendre votre tâche de chaque jour, cette tâche qui, ainsi conçue, fait de vous des esclaves modernes, des serfs.

Vous servez. Et qui ? Vos maîtres, les bourgeois de la défunte Troisième ; vos maîtres, les Juifs ; tous ceux dont les sentiments s'arrêtent au portemonnaie et pour lesquels la dignité humaine est une expression tout juste bonne à figurer dans les livres.

Notre sort, nous le savons, n'est pas différent de celui de nos frères, dans la plupart des autres pays. Mais pour nous, nous avons une considération toute spéciale, une considération qui n'est pas due, croyez-le, aux exigences d'une campagne politique, car vous êtes Bretons, vous êtes nos frères de race. Et, nous nous sommes jurés de sauver, malgré lui s'il le faut, ce peuple qui, lorsqu'il était libre, a su être en tête dans la marche en avant de la civilisation.

Travailliers de Chantenay, c'est à nous que nous nous adressons aujourd'hui, parce que nous êtes les plus à même de nous comprendre. Faites un retour sur vous-mêmes, comparez votre situation, vos conditions de vie avec ce qu'elles devraient être dans une ère où la science peut tout, où le machinisme autorise tout, à une époque où les grands mots de Socialisme et d'Internationale sont de véritables leit-motifs.

Et dites-vous si vous êtes satisfaits de vos salaires, des facilités qu'on vous accorde pour élever vos familles, des garanties qu'on vous offre en cas d'accident ou pour votre retraite.

Dites-vous si vous êtes satisfaits d'être tenus à l'écart, de votre partage, dans des lieux où l'hygiène est méconnue, où la maladie et la débilité ont un terrain de choix.

Avez-vous un seul de ces grands bourgeois qui vous paient habiles dans votre misérable quartier ? En existe-t-il un qui, une fois son travail terminé, ne quitte rapidement l'atmosphère empoisonnée dans laquelle vous vivez, pour aller se reposer dans des endroits plus accueillants ?

Réfléchissez. Vous comprendrez que vous avez été trompés, bernés ; on vous a exploités idéologiquement comme on vous a exploités corporellement. On vous a promis la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Solidarité... Les avez-vous connues, chez vous, autrement que par les plaques indiquant les noms de vos principales rues ?

Nous ferons la véritable internationale

Nous ne voulons pas nous présenter à vous comme des sages, d'un coup de baguette magique ont la possibilité de tout changer. N'attendez pas de nous que nous soyons des faiseurs de miracles... Nous sommes, tout au plus, des apôtres, des apôtres éclairés qui n'ont peur ni de l'effort ni de la persévérance.

Et les mots de Socialisme, de Fraternité universelle, nous les reprenons pour notre compte, avec la volonté de faire autre chose que des mots, avec la certitude de leur donner un jour prochain, une concrétisation pour peu que nous sachions vouloir et nous unir.

Pour cela nous respecterons les données naturelles. Travailliers, nous ferons l'Internationale que vous réclamez ; nous la ferons dans les idées, dans les rapports entre nations, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel. Mais nous travaillerons d'abord pour notre compte, à nous, Bretons. Nous avons beaucoup à faire ; nous nous devons un retard que nous nous avançons sur les autres nations, en un exemple pour les autres peuples.

Il nous faudra lutter de vitesse avec nos loyaux concurrents dans cette course à l'amélioration de la condition humaine qui sera disputée dans l'Europe de demain, l'Europe unie et pacifique, sans laquelle rien ne peut être sérieusement tenté.

Or, la Bretagne libre, c'est une donnée naturelle qui ne doit être strictement observée. Nous sommes une nation et nous voulons vivre comme une nation. Nous n'avons nullement besoin d'être à la remorque d'un Etat plus puissant que nous par sa population et sa superficie ; nous nous débrouillerons seuls, nous en avons les moyens. La seule protection que nous souhaitons c'est celle qui nous permettra de donner notre pleine mesure dans la construction d'un ordre nouveau, durable et juste.

Une belle et grande tâche nous attend ; pour la mener à bien comme pour créer les circonstances qui nous permettent de la rendre d'actualité, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Comme toutes les grandes œuvres, elle sera faite par le peuple et pour le peuple.

Nous, nationalistes, nous nous y contions. Nous respecterons absolument le principe qui veut que, pour assurer la paix chez les autres, il faille d'abord l'assurer chez soi. La paix sociale régnera chez nous.

L'application future du Corporatisme, qui sera notre régime de travail, n'a pas d'autre but. La Bretagne nouvelle, libérée de la tyrannie des trusts et de la finance juive internationale, satisfaira pleinement aux conditions psychologiques, économiques et sociales qui seules, permettent l'instauration du régime corporatif, régime de justice sociale. Nous serons pleinement communistes.

Bretons de Chantenay, qui n'avez jamais perdu conscience de votre nationalité, ou Bretons qui vous ignorez, votre salut est entre vos mains. Votre mouvement nous offre les moyens de coordonner vos efforts d'émancipation et de faire prendre en considération votre soif de justice.

Venez à nous pour faire la Bretagne libre.

EMILE BOUCARD, Membre de la Commission d'Etudes Ouvrières du P. N. B.

Vieux noms, vieux souvenirs...

Chantenay, non pas la commune, telle qu'elle était avant son annexion à Nantes, mais le territoire du Chantenay primitif, était considérable.

Du côté de Nantes, il avait comme bornes frontalières la Chézine, ce Si-nois, nantais qui porta jadis, suivant la légende, les flottes de César et que, aujourd'hui, comme autrefois la Voultze, le nain vert Obéron sauterait sans mouiller ses grelots. La Chézine, donc, bordait Chantenay depuis son embouchure jusqu'à sa disparition dans la commune de St-Herblain, enclosant dans la place Caneaux, la place Lamoricière, le Tems-Bouchard, le Parc de Procé et les Dervallières.

Des remparts s'élevaient tout le long de la Chézine. Trois redoutes défendaient le Repos de Jules César, le Pont de Gigant et la Porte de Chézine. Quatre forts armés de canons s'élevaient à intervalles entre le portillon de Launay et l'embouchure de la Loire. Un immense marécage s'étendait depuis la Place Caneaux jusqu'à l'embouchure de la Chézine.

Les limites de Chantenay étaient donc : la Chézine au nord et à l'est et, au sud, les limites actuelles de St-Herblain, à l'ouest, la Loire.

Des lignes de défense continuèrent au bord de la Loire en passant par la caserne du Roi Baco, le Château de la Hautière jusqu'à la Pèrie au coteau de Miseri et sur le qual.

Ces limites enclosaient des lieux dont plusieurs ont leur renom qui mérite de ne pas tomber dans l'oubli et d'autres virent des hommes qui ont joué un rôle dans l'histoire. Evouons quelques-uns de ces souvenirs.

LA MUSSE. A tout seigneur, tout honneur. La maison seigneuriale de Chantenay, de laquelle dépendaient de nombreux fiefs, était la Musse qui s'élevait à l'extrémité ouest de la Paroisse, entre le chemin du Bois de la Musse et le chemin de Roche-Maurice. Elle appartenait au XV^e siècle à Guillaume Chauvin, qui fut Chancelier du Duc François II. Accusé de trahison au profit du roi Louis XI, il fut emprisonné, ses biens saisis et confisqués et il mourut de faim et de misère, dit-on, dans une prison située à l'angle de l'actuelle préfecture et de la rue du Roi-Albert I^{er}. On ne sait s'il était vraiment coupable ou s'il fut victime de la haine du favori Landais. Quand celui-ci eut été jugé et condamné, malgré le due, par les seigneurs soulevés, il fut réhabilité. Mais il est bien difficile, étant données les passions politiques, de dire qui fut juste, de la réhabilitation ou de la condamnation.

LA HAUTIERE. La colline où s'élevait le manoir de la Hautière est mentionnée dans la vieille chronique de St-Brieuc comme étant le lieu où Alain Barbe-Torte chercha un refuge, après une première attaque infructueuse contre le camp des Normands, cantonnés au confluent de la Loire et de l'Èrdre. Il paraît qu'autrefois, au-dessous de l'ancien assis des marins, on voyait un anneau encastré dans une pierre qui recouvrait, disait-on, la fontaine Ste-Marie, jaillie miraculeusement à la prière du Duc.

L'ENTREPOT. Vis-à-vis du lieu où la Chézine disparaissait en Loire, on voit encore les restes de l'Entrepôt où Carrier emmagasina, en 92, le troupeau humain qu'il destinait à l'abattoir. Que de victimes passèrent de là, chaque jour, pendant de longs mois, pour aller au fond de la Loire sur les gabarres que l'on coïlait à l'île Cheviré et dans les carrières de Gigant où le Comité Révolutionnaire entretenait 300 fossyeurs. Malgré les inerties les échelons regorgèrent toujours et, plus on tuait, plus de nouvelles victimes, promises au sacrifice, s'entassaient dans l'entrepôt.

Lorsqu'en 1794 on ouvrit l'infâme prison, on y trouva, par centaines des malheureux dont beaucoup étaient morts étouffés ou de faim, en partie dévorés par les rats. Au rapport des

médecins, tes malades qui sortaient de ce sépulchre sentaient le cadavre... A l'hospice, un seul lit en recevait jusqu'à cinquante dans le même jour ; ils ne faisaient qu'y passer et y mourir.

SAINT-MARTIN. Jusqu'au XVIII^e siècle, il n'y eut à Chantenay qu'un centre religieux : l'église de Saint-Martin. Le presbytère actuel est un joli petit manoir du XV^e siècle. Non loin de l'église, on voit encore la maison où le célèbre écrivain Jules Verne vint dans sa jeunesse passer ses vacances. Grâce à l'amabilité de Mme Allot de la Fayette, nous pouvons donner un dessin inédit de cette maison, du au talent de Mlle J. Prin.

LE PLEISSIS DE GRILLAUD. Entre le domaine du Plessis et la terre noble des Dervallières s'élevait le prieuré de Grillaud, dédié à sainte Catherine et relevant de l'abbaye de St-Croix de Quimperlé. Il ne reste de cet ancien prieuré que quelques maisons basses et la chapelle, appartenant actuellement aux religieuses de la Sainte-Famille.

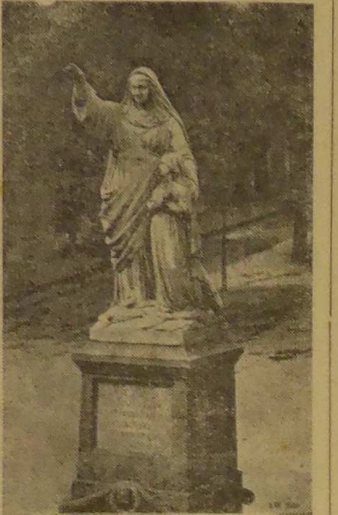
LE PLEISSIS LA MUSSE. Le manoir du Plessis La Musse qui existe encore entre le 44 et le 46 de la rue Lamartine appartenait au XVI^e siècle aux Chauvin, descendants du Chancelier qui possédait le Bois de la Musse. Ceux-ci s'étaient fait protestants et donnaient asiles à leurs coreligionnaires. Les prêtres avaient lieu sur la montagne où s'élevait actuellement St-Clair ou encore à l'emplacement de la place Zola. Les protestants, après de longs débats avec la municipalité nantaise, obtinrent la permission d'élever un temple près du manoir de Plessis la Musse. Le dernier des Chauvin, protestant zélé alla s'enfermer à La Rochelle, lors du siège qu'en faisait Louis XIII, aussi fut-il condamné à faire amende honorable, en chemise et pieds nus et

L'ABBAYE ET LE CHATEAU DE LUSANÇAY. Diverses terres nobles existaient en Chantenay. Parmi elles on doit citer l'Abbaye, ainsi nommée parce qu'elle appartenait primitivement à un monastère bénédictin, probablement l'abbaye de St-Méen. Dès le XV^e siècle, cette terre était passée à des mains séculières, mais n'en continua pas moins à porter le nom de l'Abbaye.

Quant au manoir de Lusangay, il conserve le souvenir de deux maris célèbres : Pierre Carré qui, sur la corvette l'Espérance, accompagna l'expédition de l'amiral d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de La Pérouse. En souvenir de lui, une des îles de l'archipel d'Entrecasteaux, près de la Nouvelle-Guinée, porte le nom d'île de Lusangay. Le château de Lusangay vit aussi mourir l'amiral du Chaffault qui y avait été emprisonné pendant la Terreur et mourut quelques jours seulement avant la chute de Robespierre.

LES DERVALLIERES. Celles-ci sont ainsi nommées de la Baronnie de Derval qui les possédait au commencement du XV^e siècle. Les Dervallières avaient en Nantes une dépendance qui est devenue depuis l'Hôtel de Ville. A l'époque de la Révolution, les Dervallières étaient possédées par la famille Stapleton de Terves. Le 13 brumaire 1793 tous les membres de la famille furent emprisonnés ; les hommes incarcérés au Bouffay et les dames au Bon-Pasteur. Leur chaplain avait été arrêté avant eux et enfermé aux Carmes de Paris. Il fut victime du fameux massacre du 2 septembre 1793.

LES SALLORGES. Signalons encore les Sallorges où s'établit la première maison de conserves que l'on ait vu à Nantes et qui est maintenant un intéressant musée où l'on peut suivre l'histoire de la marine nantaise et en partie



Sainte Anne des Bretons à Chantenay (Collection F. Chapeau, Nantes. -



LA MAISON DE JULES VERNE A CHANTENAY (Dessin inédit de Juliette PRIM)

dégradé de sa noblesse par le Parlement. Pour échapper à sa condamnation, il s'enfuit en Angleterre.

L'HERMITAGE. En 1553, un religieux du nom de Nellay, vint se réfugier sur le coteau, faisant suite à la Fosse, pour y résider en ermite. Depuis lors ce lieu prit le nom de l'Ermitage qui lui est resté. Un autre religieux, Guillaume Hloussan, succéda à Nellay, mais alors, d'autres pénitents voulant vivre comme lui en reclus, étant venus le rejoindre, il fallut construire pour les abriter plusieurs cellules et une chapelle. Finalement, à cette petite congrégation succédèrent des Capucins qui se maintinrent à l'Hermitage jusqu'à la Révolution.

celle de l'industrie des conserves. On peut y voir une vieille image, représentant les plaisirs de la Ville-en-Bois, qui fait comprendre pourquoi il existe, à Chantenay, une rue de ce nom, partant de la place Caneaux.

LA VILLE-EN-BOIS. Elle prit naissance en 1813, après la destruction du Bois de Launay. Un cabaretier eut l'idée géniale de remplacer cette promenade aimée des Nantais par une guinguette avec une salle de bal et un débit de boissons. Il y fit des affaires d'or, ce qui fit que d'autres aubergistes ne tardèrent pas à l'imiter. Ils élevèrent des barreaux en bois, d'où le nom de la Ville-en-Bois.

An douar

Les politiciens doivent céder la place aux techniciens

LES DEUX POINTS DE VUE DES TECHNICIENS

On ne fait pas de l'agriculture à coups de décrets. En servant les grands trusts, avec une mentalité paperassière, bureaucratique ou corrompue.

Les régimes politiques imposés par Paris et le Midi ont cependant donné à la Bretagne ce triste spectacle d'imposer des systèmes qui avaient pour but de freiner le développement de l'agriculture de notre pays, et d'empêcher le bien-être des habitants.

Les cultivateurs bretons ont pour devoir de se libérer des influences qui leur ont été préjudiciables.

Une bonne administration de l'agriculture ne peut être obtenue qu'en envisageant deux points de vue :

La technique agricole ; La vie des agriculteurs.

LA TECHNIQUE AGRICOLE La technique agricole est beaucoup plus compliquée et délicate que la technique industrielle.

vaillé seulement avec de la matière brute.

Ensuite, la technique agricole s'exerce sur un pays, et ce sont les conditions locales qui déterminent son genre d'action. Elle se déroule aussi dans le temps ; il y a les saisons auxquelles elle est obligée de se soumettre, et il y a beaucoup de circonstances imprévisibles qui se présentent.

Cependant, c'est aux ingénieurs à résoudre les problèmes les plus compliqués, et c'est à eux que revient le soin de perfectionner une technique ; puis aux techniciens qualifiés d'appliquer les connaissances acquises, les renseignements que peuvent leur fournir les ingénieurs.

Former des ingénieurs et des techniciens qualifiés est donc le premier devoir d'un Etat.

Mais ce rôle n'est pas suffisant. LES TECHNICIENS ONT A SUIVRE LES LOIS MORALES

Les différents organismes d'un Etat sont au service de la société et non pas la société au service d'un Etat, et encore moins de bureaux.

De plus, ce qui doit guider les

organismes d'un Etat, ce sont les grandes lois morales, sinon les peuples sont broyés dans des conflits. Et les techniciens déviants de leurs vraies fonctions créent du nuisible.

On ne répètera jamais assez, que la Bretagne constitue dans l'univers, un monde heureusement exceptionnel, et elle doit veiller à le rester.

Les Bretons ont inscrit profondément en eux-mêmes cette notion de lois morales ; cela tient beaucoup à la façon dont nos ancêtres ont vécu, aux traditions de solidarité humaine, au respect mutuel éprouvé les uns pour les autres.

Ces bonnes dispositions sont une des raisons fondamentales de la construction d'une Bretagne libre.

Au contraire, les gouvernements de Paris se sont toujours efforcés de détruire ces qualités. Et l'histoire nous apprend qu'aussitôt que les classes dirigeantes eurent pris l'habitude d'aller fréquenter la cour des rois de France, surtout à partir du XV^e siècle, elles introduisirent un esprit de procédure et de chicane en Bretagne, et ne songèrent plus qu'à rançonner les cultivateurs bretons, qui vivaient

en hommes libres (car le servage fut à peu près inconnu en Bretagne).

Leur contact avec les gouvernements français n'eut donc pas d'heureux résultats.

Dans la suite, les régimes français n'en produisirent pas de meilleurs.

Finalement, ce furent les politiciens qui firent la loi en Bretagne.

Le rôle des politiciens était de préparer la sauce avec laquelle les habitants d'un pays devaient être mangés. Pour y parvenir, ils employaient la flatterie, les promesses et se servaient de procédés nuisibles pour la société.

Un exemple fera comprendre la différence qui peut exister entre l'action d'un politicien et celle d'un technicien tel que nous l'avons défini.

Tout être humain devrait pouvoir disposer d'un logement convenable. Cependant, une nécessité aussi importante à satisfaire, est laissée au hasard de l'offre et de la demande et aussi de la surenchère. Les politiciens ont imposé à chaque personne l'obligation d'avoir un domicile fixe (3), mais ils n'ont imposé aucune condition d'hygiène pour ces habitations, ni aucun confort. C'est surtout à la campagne que cette insuffisance se constate. Cependant, un Etat a tout intérêt à ce que les habitants aient une bonne santé physique et morale. Il en est entièrement responsable.

REVES ET REALITES

Le rêve de la plupart des gens, c'est d'avoir un jour une petite maison. C'est un rêve à peu près irréalisable maintenant à la campagne. Les prétentions sont cepen-

dant bien modestes : avoir un minimum de pièces, disposer d'une maison qui ne coûte pas cher.

Ces désirs limités mettaient les politiciens dans la joie. Il leur était facile de spéculer sur cette modestie, et ils votaient des lois dans ce sens (car le travail des politiciens consistait à faire voter des lois). Il y en a eu des lois sur les habitations à « bon marché ». Comme ils étaient charitables ces politiciens, de s'intéresser ainsi au sort des pauvres gens ! Mais, aussi, quel moyen pratique pour étouffer des revendications plus importantes. Ils avaient l'air ainsi de faire de généreuses aumônes, tandis que derrière ces lois se retranchaient les grands trusts fournisseurs du bâtiment, les grandes compagnies d'assurance, les grandes banques de crédit... les grands profiteurs des misères publiques.

CINQ CENT MILLE FERMES A RECONSTRUIRE EN BRETAGNE !

Les techniciens ont un rôle bien différent à accomplir. Ce sont d'abord des considérations morales qui les guident. Un Etat est constitué pour sauvegarder la vie de ses habitants. Les êtres humains ne doivent pas être logés dans des bicoques, traitement dénommé « habitations », dénomination complétée, il est vrai par le qualificatif « à bon marché », mais dans des immeubles confortables, dans lesquels toutes les conditions de l'hygiène sont observées, dans lesquelles il est possible de fonder une famille, pour laquelle la misère, l'inquiétude, les soucis matériels devront être écartés.

Les techniciens n'ont pas à faire « bon marché » de la vie des autres.

Les techniciens ont ainsi à s'occuper non seulement des moyens techniques pour atteindre ces buts, mais aussi des moyens sociaux de réalisation, en particulier des moyens financiers.

L'exemple que nous venons de choisir pour faire comprendre que l'existence des politiciens doit être terminée, est particulièrement important pour les cultivateurs bretons. Car il y a plus de cinq cents mille fermes à reconstruire entièrement en Bretagne. Et nous n'aurions pas le droit de parler de ces sujets, si nous devions nous servir des méthodes de tromperies employées par les politiciens, et si nous n'avions envisagé les possibilités de réalisations, après les avoir étudiées depuis longtemps à fond.

G. F.

LES principales foires de la semaine

HERBE-VILAINNE. — Bédouze, le 29 — Rennes, St-Jacq-M. le 1^{er}. — Grand-Fougery, le 2.

LOIRE-INDRE. — Maison-la-Bitière, le 29. — Guérande, le 30. — Châteaubriant, Machecoul, St-Nazaire, le 1^{er}. — Ancenis, le 2. — Nort-sur-Erdre, le 3. — Savenay, St-Etienne-de-Montluc, le 4.

MORBIHAN. — Kernascléden, le 20. — Cléguère, Guiliares, Marzan, le 1^{er}. — Guéméné-sur-Scorff, Guiscriff, Malestréol, le 2. — Muzillac, le 3. — Vannes, le 4.

FINISTERE. — Guillesquin, Lennegon, Plogastel-Saint-Germain, le 29. — Camille, le 30. — Châteauneuf-du-Faon, Lannilis, Scaër, le 1^{er}. — Châteaulin, Buelgoal, Pont-Croix, Pont-Abbe, La Roche-Maurice, le 2. — Pouldreuzic, le 3. — Carhaix, St-Renan, le 4.

COTE-DU-NORD. — Plaintel, le 29. — Plessis-les-Grèves, Le Vieux-Marché, le 1^{er}. — Corlay, Plovec, le 2. — Guingamp, Loudéac, le 4.